

« Modernisons la Constitution, écrivons une Nova Carta »

CAMPAGNE Droit à l'eau, référendum, transparence des pouvoirs, laïcité... François De Smet veut revisiter la Constitution de fond en comble

François De Smet

Docteur en philosophie à l'Université libre de Bruxelles, 41 ans, François De Smet a été le premier directeur de Myria (en 2015), le Centre fédéral migration, veillant aux droits fondamentaux des étrangers, à l'analyse des flux migratoires et la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il emmène la liste Défi à la Chambre à Bruxelles le 26 mai.

► François De Smet, tête de liste Défi aux fédérales à Bruxelles, se lance dans la campagne.
► « Loin des réformes de l'Etat traditionnelles, ouvrons grand le débat sur l'adaptation de notre Constitution aux évolutions de la société... »

Il justifie : « D'accord, c'est un peu une utopie, mais qui a les pieds sur terre. » Il ajoute : « Au moins, c'est un petit peu enthousiasmant. » Il poursuit : « J'ai l'impression qu'il y a un momentum, que l'on peut s'emparer du dossier maintenant... » François De Smet est novice en politique, il n'est pas naïf pour autant, il se voit en lanceur d'idées bien de son époque.

Ex-directeur du Centre fédéral migration (Myria), docteur en philosophie, tête de liste pour Défi à la Chambre à Bruxelles, candidat venu tout droit de la

société civile, il propose ici une démarche visant, nous explique-t-il, à « revisiter de fond en comble » notre Constitution. Une démarche qu'il imagine à la fois « mobilisatrice pour les citoyens » et qui n'a rien à voir avec ce qu'il appelle « le cycle infernal des réformes de l'Etat devenues, au fil du temps, un rendez-vous de l'irrationnel et de la surenchère ». Loin des querelles communautaires, du sempiternel rapport de forces nord-sud, d'une « fuite en avant dans le démantèlement de l'Etat fédéral », il projette, lui, une opération baptisée « Nova Carta » (nouvelle charte) vouée « aux réformes nécessaires en matière de droits fondamentaux et autres évolutions de la société ». Toutes choses « négligées » ces 30 dernières années par un constituant enfermé dans le fameux susdit « cycle infernal » : « Citons en vrac, l'absence, pour les citoyens, d'un droit à l'eau et à l'énergie ; le fait que les partis politiques et les syndicats ne soient pas mentionnés dans notre texte fondamental ; l'absence d'interdiction des discriminations raciales ; la non affirmation de la transparence dans la vie publique... »

François De Smet s'impose une limite, une seule : « Rester dans les clous de la Convention européenne des droits de l'homme. » Pour le reste, « on doit pouvoir parler de tous les sujets, j'en ai cité quelques-uns déjà, je pense encore à la promotion de la laïcité de l'Etat, à l'introduction du référendum dans nos instruments politiques,

pourquoi pas au retour au fédéral de certaines compétences éclatées actuellement. On a beaucoup parlé du nombre de ministres du Climat dans notre pays, aussi des allocations familiales... La liste n'est pas exhaustive, vous l'aurez compris ».

De la Constitution aujourd'hui à la Nova Carta demain, il y a une sacrée distance, il ne fau-

drait pas se perdre en chemin. François De Smet avance « dans l'ordre », il voit un opérateur central, le Parlement, et un parcours en trois étapes. Premièrement, l'état des lieux : une commission mixte Chambre-Sénat mandate un « comité d'experts socio-économiques » – partenaires sociaux, professeurs... – chargé d'évaluer l'impact des

dernières réformes de l'Etat, notamment dans les domaines de la fiscalité, l'environnement ou encore la santé, les transports. Deuxièmement, le monitoring : un « comité de constitutionnalistes » se concentre sur les aménagements juridiques et autres modifications à apporter à notre Constitution dès lors qu'il est question de la « moderniser dans toute une série de domaines, comme je l'ai dit ». Troisièmement, l'exercice démocratique : on installe une « convention citoyenne », toujours au sein du Parlement, composée avant tout de citoyens volontaires, mais aussi d'élus et d'experts, « en proportion à déterminer ». Elle sera le creuset de la petite révolution constitutionnelle, étant entendu que des débats auront lieu dans les communes et via un site internet ad hoc, « ce qui permettra à tout citoyen de participer s'il le sou-

haite ».

« Tout doit être prêt pour 2024 »

Quel calendrier pour boucler ces trois étapes ? François De Smet voit un processus long : « C'est le lot de la démocratie, qui n'est pas seulement représentative ou directe, mais qui, et on a délaissé cette fonction, est aussi délibérative. Elle est basée sur le débat, l'échange d'idées et de propositions, d'où la convention citoyenne et le calendrier approprié. » L'opération débuterait aussitôt après les élections de mai pour aboutir à la fin de la législature 2019-2024 : « Il faudra que tout soit prêt pour 2024 – sauf élections anticipées –, afin que les partis puissent alors faire campagne en partie sur le sujet s'ils ont bel et bien participé à l'opération renouveau. Et, si tout roule, la Constitution sera revue et modernisée dans la lé-

gislation qui suivra, sur la base exactement des conclusions de la convention citoyenne. »

François De Smet a le soutien d'Olivier Maingain, faut-il le dire, et a consulté avant de s'avancer, entre autres, Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'UCLouvain, et Anne-Emmanuelle Bourgaux, à l'ULB. Candidat en mai, il pose ici son premier acte de campagne. Les autres partis joueront-ils dans la pièce ? « Ils pourraient se braquer, mais je crois que l'idée va mûrir. Partout dans la société, on a des signes d'ouverture et de mobilisation, de la part des citoyens, des jeunes, et l'on voit bien qu'il y a un besoin de rationaliser et simplifier les institutions, de moderniser nos instruments politiques, de redonner du jus à la démocratie participative et délibérative, alors... » ■

DAVID COPPI

RÉFORME DE L'ÉTAT

Les partis preneurs en sens divers

La proposition de François De Smet tend à revisiter la Constitution au grand angle, dans les domaines les plus variés, du référendum au droit à l'énergie en passant par la refédéralisation de

compétences. Sur le registre, différents partis se sont manifestés ces derniers temps, qui réclament des modifications constitutionnelles plus ciblées, seulement sur l'un ou l'autre sujet. Exemples ? Défi a déposé une proposition de révision prônant l'interdiction de partis liberticides. Le MR a

déposé des propositions de lois et de modification de la Constitution pour garantir la neutralité de l'Etat. Le PS veut inscrire dans la Constitution et les lois la parité hommes-femmes au sein des exécutifs gouvernementaux. La N-VA souhaiterait revoir la Constitution afin de mettre en œuvre un régime confédéral.

D.CI